



COMMUNE DE GOUGENHEIM

AR 2026-67163-21

Arrêté municipal temporaire de circulation Carrefour rue de la Forêt, rue de Mittelhausen

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260925-AR20266716321-AR

Le Maire de Gougenheim

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande formulée le 25 septembre 2026 par Monsieur Gilles TREFFE de la société Wicker TP ;

Considérant qu'en raison des travaux d'aménagement du carrefour rue de la Forêt, rue de Mittelhausen, il y a lieu de modifier momentanément la circulation sur ces voies ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du lundi 28 septembre 2026, et jusqu'à la fin des travaux, la rue de la Forêt sera barrée à partir du n°23 jusqu'au carrefour rue de la Forêt, rue de Mittelhausen, rue de la Chapelle, rue de la Chapelle

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, les riverains devront stationner leur(s) véhicule(s) en dehors de cette zone et le stationnement sera interdit, y compris dans les cases prévues à cet effet.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : Le dépassement des véhicules, autre que les deux roues, est interdit

Article 5 : La signalisation de restriction pour chaussée rétrécie sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société WICKER TP.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de Gougenheim et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Truchtersheim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Transmis à :

- Monsieur le Commandant de la COB de Truchtersheim
- SIS 67
- CTBR
- SDEA

ip

LAURENT KRIEGER
maire
25 sept. 2026

Fait à Gougenheim le 25/09/2026
Le Maire, Laurent KRIEGER

